

Avis de recherche : soudeuses et esthéticiens

BRUXELLES Certaines filières professionnelles manquent de mixité

- ▶ Les derniers chiffres de Bruxelles Formation montrent peu d'évolution en matière de mixité.
- ▶ L'organisme public en fait une priorité.

Un spot télé montre des jeunes femmes li-vreuses, mécaniciennes, soudeuses. Un jeune homme esthéticien. Catastrophe : à cause d'une maladresse, tout le matériel s'épale par terre. « C'est quoi, ces figurants ? Il n'y a pas moyen d'avoir des gens en formation dans ces secteurs ? », s'exclame la réalisatrice. « C'est justement pour ça qu'on réalise le spot », lui répond-on. C'est que, selon les derniers chiffres de Bruxelles Formation, les filières professionnelles véritablement mixtes sont encore très rares.

1 Les chiffres. Prenons quelques filières phares. En 2015, la formation en secrétariat a attiré 15 % d'hommes pour 85 % de femmes. Les secteurs de la réception et de l'accueil atteignent pour leur part une répartition 83 % de femmes - 17 % d'hommes. Dans d'autres filières, la tendance est inverse : on ne compte que 13 % de femmes dans le milieu de la sécurité et de la prévention, 8 % dans la logistique, 1 % dans le transport (voir notre infographie). « Le poids des préjugés frappe les deux sexes, commente Olivia P'tito, directrice de Bruxelles Formation. Nous pensons qu'il est important d'avoir des femmes dans des métiers d'hommes et vice-versa ! Dans certains secteurs, c'est même prégnant : dans le contexte actuel de renforcement de la sécurité, les profils féminins sont très recherchés. »

2 L'évolution dans le temps. Or les évolutions sont infimes, pour ne pas dire inexistantes. La formation en informatique de Bruxelles Formation a attiré 99 femmes (22 % du total) en 2015 : c'est moins qu'en 2014 et en 2013 (145). Dans la section transports, une femme a été formée en 2013, trois en 2014 et cinq en 2015. « C'est peu mais c'est déjà positif », remarque la directrice. Le secrétariat, métier traditionnellement féminin, attire de plus en plus d'hommes : 38 en 2013, 50 en 2014 et 55 en 2015.

Mais la gent masculine ne représente toutefois que 15 % des formés. Elle est encore moins présente en formation confection textile (6,7 %).

3 Les actions concrètes. Vu le constat, Bruxelles Formation a décidé de faire de cette question une priorité en 2016 et a mis en place une panoplie d'outils : spot, panneaux à gogo, calendrier avec des images « inversées » (soudeuse, esthéticien...), capsules vidéo, neutralisation des intitulés, présence de l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes aux salons des formations, etc. « On ne veut pas forcer les gens, mais bien leur permettre d'ouvrir le champ des possibles », résume Olivia P'tito. Selon laquelle, pour les métiers techniques classiquement masculins, les machines permettent désormais de suppléer la force physique. Le ministre bruxellois de l'Emploi, Didier Gosuin, (Défi) embraille : « Les chiffres sont d'autant plus surprenants que certains secteurs n'ont même pas ce problème - qui n'en est pas toujours un - et n'attirent que peu de femmes, comme le dessin graphique. »

Dépasser les clichés n'est pas la dernière étape : il faut encore arriver à faire sa place dans le secteur que l'on choisit. « Cela peut susciter des sarcasmes et de l'incompréhension. Chez Bruxelles Formation, nous avons un coach à disposition », explique P'tito. Les deux témoignages que nous avons recueillis montrent que le chemin n'est pas toujours si ardu.

4 Les autres moyens d'agir. La Région bruxelloise tente d'agir à son niveau mais, selon Didier Gosuin, il faut bouger ailleurs. « Il faut travailler au niveau de l'orientation scolaire, dans l'enseignement. Les secteurs eux-mêmes doivent aussi faire évoluer leur vision et leur communication. Quand la construction ou la défense cherche des travailleurs, on ne voit jamais une femme sur les affiches ! »

L'appel est lancé. ■
ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

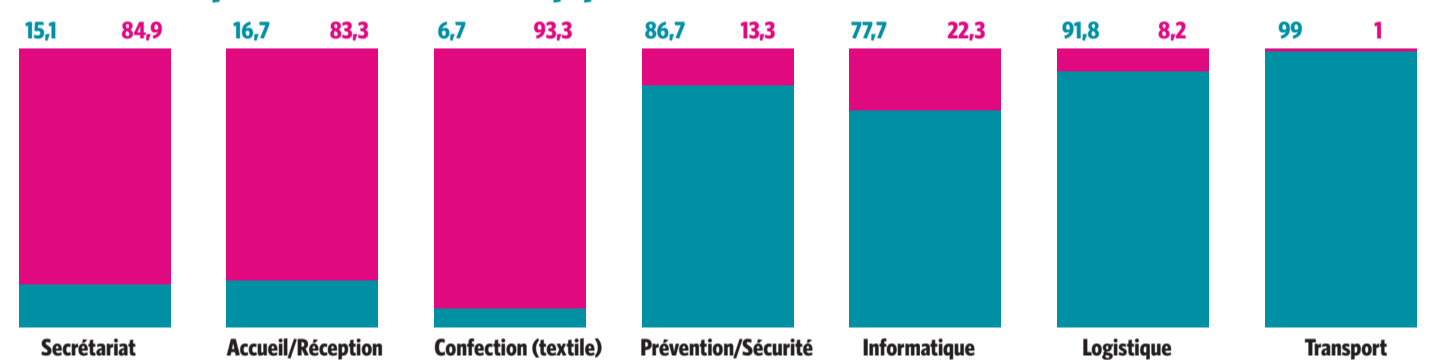


Christina, magasinnière : « Tiens, voilà une fille »

Christina Liburd a 18 ans. Elle est inscrite à la formation « magasinier-cariste » de Bruxelles Formation. Elle est la seule jeune femme du groupe de huit personnes. « L'idée, c'est d'apprendre à gérer des stocks, à faire des inventaires, préparer des commandes, conduire le chariot élévateur ou le transpalette », explique-t-elle. La Molenbeekoise dit avoir choisi cette filière pour le côté « ordonné et dynamique » : « Je n'aime pas rester assise. » Elle a commencé cette formation début février, pour quatre mois. « Quand je suis arrivée, le formateur a dit en rigolant "Tiens, voilà une fille, ça change." Je n'ai pas de souci particulier. Je me suis bien dit, en commençant, que c'était un métier plutôt masculin, comme plombier, mais j'ai foncé. »

A.-C.B.

Des filières professionnelles trop peu mixtes (2015)



Source: Bruxelles Formation



Valentin, puériculteur : « Un très bon feeling »

Valentin Thonon est âgé de 22 ans. Il a pris une voie majoritairement choisie par les femmes : la puériculture. « J'ai toujours adoré m'occuper des enfants, raconte-t-il. En primaire, à la récréation j'allais en maternelle pour m'occuper des petits. » Quand il a fait ses études, il était le seul homme... mais n'en a jamais souffert ; tout au plus, ses compagnes de classe le charriaient amicalement. Valentin est arrivé à la crèche « Les Mômes » d'Auderghem avec un contrat de remplacement. Il se souvient de parents parfois un peu inquiets au début, car ils n'étaient pas habitués à avoir un puériculteur. « Mais ils se sont vite habitués, le feeling a été très bon. Ils ont même écrit à la commune pour que je reste. »

A.-C.B.

Onkelinx propose un « accouchement sous discrétion »

ÉTHIQUE La cheffe de groupe PS veut garantir l'anonymat de la mère, mais seulement jusqu'aux 18 ans de l'enfant

Accoucher dans la discrétion, ne pas être devant l'état civil la mère de l'enfant qui vient de naître : cette possibilité, qui existe dans plusieurs pays européens, n'existe pas en Belgique, où la filiation avec la mère est obligatoire. On peut penser que ce lien, qui établit une responsabilité, n'est pas sans conséquences sur des faits divers à l'issue parfois tragique, d'abandons d'enfant à peine nés dans l'espace public, voire dans les « boîtes à bébé » qui permettent l'abandon anonyme.

Après en avoir longuement débattu en commission éthique interne au PS, la cheffe de groupe à la Chambre Laurette Onkelinx, qui se « souvient de premiers débats quand j'étais ministre de la Justice », présente aujourd'hui une proposition de loi qui sera examinée jeudi. Elle prévoit une possibilité d'accouchement qui n'assure pas un anonymat complet de la mère, mais qui lui permet d'accoucher dans la discrétion. L'enfant ignore



Laurette Onkelinx et Philippe Mahoux ont élaboré ensemble cette proposition.

© HATIM KAGHAT.

donc quelle est l'identité de sa mère, mais peut y avoir accès dès sa majorité à 18 ans. La mère ne peut s'y opposer.

Pourquoi ne pas laisser définitivement brisé le lien de filiation, comme c'est le cas en France (la mère ayant la possibilité de lever son anonymat plus tard, mais sans y être obligée) ? « Bien que notre lé-

gislation sur la contraception et l'avortement ait permis d'apporter des réponses concrètes à la majorité des femmes qui ne désirent pas d'enfant, il persiste certains cas dans lesquels les femmes poursuivent leur grossesse mais ne souhaitent pas établir de lien de filiation avec l'enfant à naître et se tournent alors vers des solutions et comportements qui mettent en danger tant leur santé que celle de l'enfant : accouchement clandestin, abandon de l'enfant dans des lieux où leur vie est en danger, délaissement, maltraitance, infanticide... », explique Laurette Onkelinx, aux côtés de Philippe Mahoux, chef de groupe PS au Sénat. En France, les « accouchées sous X » témoignent d'une grande précarité : une enquête a montré que 8 sur 10 ont pris connaissance de leur grossesse après le délai légal permettant une IVG et 4 sur 10 ont su qu'elles étaient enceintes après le 7^e mois de grossesse.

Mais si la discrétion apportée offre une

porte de sortie à la maman, lui permettant « d'accoucher dans de bonnes conditions de sécurité », la députée a aussi entendu « la revendication croissante de personnes nées sous le secret de connaître leurs origines. Il est primordial de prendre en considération l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit essentiel à connaître ses origines. Les progrès de la pédiopsychiatrie ont démontré la souffrance des individus à la recherche de leurs origines. »

C'est pourquoi, même si l'acte de naissance restera vierge du nom de la mère, des données identifiantes seront conservées dans un registre spécial, comme dans le cadre de l'adoption. L'enfant né d'un accouchement discret qui a atteint la majorité aura automatiquement le droit d'identifier sa mère sans qu'elle ne puisse s'y opposer. « Il nous semble toutefois important d'informer la mère qui a choisi l'accouchement dans la discrétion de faire entendre sa voix et de de-

mander une médiation lorsque l'enfant demande à consulter les données qui l'identifient », explique Laurette Onkelinx.

La proposition, originale, a-t-elle une chance d'aboutir sur cette législature ? Le SP.A et le MR, notamment, ont déposé dans un récent passé des propositions qui y ressemblaient, mais qui toutes laissaient la possibilité aux mères d'un droit de veto si elles ne voulaient pas être identifiées, leur enfant devenu adulte. Aucune majorité n'avait permis d'aboutir à un vote. « C'est le rôle du Parlement. Et, en matière éthique, l'ouverture doit être majeure pour un large débat, que le gouvernement ne doit pas confisquer », rétorque Onkelinx. ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

LE SOIR

Retrouvez le commentaire de Frédéric Soumois sur notre site plus.lesoir.be